

Les concessionnaires des ponts ou débarcadères devront verser au trésor le quart de ce tarif.

Art. 9. Les embarcations des bâtiments de guerre jouiront en tout temps du privilège d'accoster sans payer de droits, d'embarquer ou de débarquer des colis aux quais concédés à des particuliers.

Art. 10. Toute fraude, tout prélèvement excédant ces tarifs seront punis d'une amende de 500 francs à 1,000 francs, et en cas de récidive du double.

Art. 11. Les quais sont des terres-pleins joignant la plage au récif. Ils sont réputés en pierres ou en bois suivant que le revêtement extérieur du côté du récif est en pierres de taille ou en bois.

Les ponts ou débarcadères sont des tabliers en bois soutenus par des piliers jusqu'au point où la profondeur de l'eau permet d'accoster.

Art. 12. Toutes les dispositions contraires au présent arrêté sont et demeurent abrogées.

Art. 13. L'Ordonnateur, les directeurs des affaires européennes, du génie et du domaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré partout où besoin sera.

Papeete, le 10 mars 1857.

Signé : DU BOUZET.

---

**N° 33. — ARRÊTE** du 14 mars 1857 concernant différentes pièces de monnaies étrangères retirées de la circulation.

Nous, Gouverneur des Établissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux Iles de la Société,

Considérant que diverses monnaies d'or et d'argent, telles que les demi-piastres frappées aux coins des Républiques du Pérou et de la Bolivie, et les pièces de 5, 10 et 20 dollars et celles de 50, dites octogones, fabriquées à San Francisco, soit par l'agence même de cet État, soit par des particuliers, sont ou fausses ou d'une valeur intrinsèque au-dessous de leur valeur nominale;

En vertu de l'article 7 de l'ordonnance du 28 avril 1843;

Sur le rapport de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur ;

Le Conseil d'administration consulté et entendu,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Art. 1<sup>er</sup>. Les pièces d'or de 5, 10 et 20 dollars et celles de 50, dites octogones, fabriquées à San Francisco, et les demi-piastres du